

SESSIONI URDINARIA DI U 2021

RIUNIONI DI U 21 D'UTTOVI DI U 2021

N° 2021 /M2/ 55

QUISTIONI URALI DIPUSITATA DA LIVIO LEANDRI À NOMU DI U GRUPPU « CUSTRUIMU L'AVVENE »

UGHJETTU : Tarif résident et amélioration de la desserte aérienne insulaire

Madame la Présidente de l'Office des Transports de Corse,

Le nouveau tarif résident avec son numéro d'accréditation est apparu en début d'année afin de garantir aux corses une amélioration de la desserte régulière entre notre île et le continent. Cette offre avantageuse intervient de manière bienvenue, dans un contexte tendu d'extrême précarité où le pouvoir d'achat insulaire reste limité.

Ainsi, les aéroports de Paris, Marseille et Nice sont desservis dans le cadre de la Délégation de Service Publique à des prix abordables et stables. Cette avancée significative dans les échanges aériens entre Corse et Continent ne doit cependant pas s'arrêter à ces belles réussites.

Ainsi, mon propos se structurera autour de deux problématiques que nous pouvons relever dans le cadre des dessertes aériennes vers et au départ de la Corse.

La première problématique est situationnelle : Durant certaines périodes, nous constatons une hausse de la tension au niveau des dessertes aériennes. Il peut arriver que plusieurs vols au départ de la Corse soient complets, mais pas les vols retour. Dans des situations d'urgence, le cas d'avions complets et l'indisponibilité de vols peuvent s'avérer très problématiques.

Il serait utile, notamment pour les usagers désireux de se rendre à Marseille ou à Nice d'avoir la possibilité de prendre un vol simple à l'aller ou au retour et de prendre le bateau en sens inverse. Cela permettrait un gain de temps significatif dans ces situations bien précises où il est souvent un facteur décisif. Malheureusement, aujourd'hui, les vols simples ne sont pas inclus dans le tarif résident.

Madame la présidente, je vous demande donc en quelles mesures est-il possible d'élargir au tarif résident l'achat de vols simples, ce afin de permettre, notamment, un séjour plus rapide et moins contraignant aux corses désireux de partir sur le continent pour des motifs exceptionnels (décès, maladie d'un proche, concours).

La deuxième problématique que je voudrais soulever n'est pas liée au tarif résident mais elle concerne les difficultés à se déplacer hors de la Corse, et plus précisément en Italie.

En effet, il est surprenant de constater que depuis Ajaccio, durant la période des vacances de la Toussaint on doit compter entre 4h et 9h30 de vol pour se rendre à Rome (à seulement 309 kilomètres à vol d'oiseau), pour un coût compris entre 300 et 600 euros l'aller-retour.

A titre comparatif, un vol à destination de Nice (à 323 kilomètres) se déroulera en 45 minutes pour un coût (avec le tarif résident) d'environ 100 euros durant toute l'année.

En effet, aucun vol direct en service continu n'existe pour l'Italie ; Ainsi, se rendre à Rome est plus complexe pour un corse que se rendre à Bruxelles, à Paris ou bien à Londres, qui bénéficient de liaisons directes.

Rappelons ici que la Corse n'est pas seulement proche géographiquement de l'Italie : De culture, de coutumes, et d'histoire, nos deux pays ont trop en commun pour que leurs liens soient aussi distendus. Rappelons aussi que de nombreux programmes d'échanges entre les universités Italiennes et l'université de Corse existent, et seraient valorisés par des liaisons directes continues entre Corse et Italie.

Les questions que nous vous posons ici sont multiples : Des liaisons futures entre notre île et l'Italie ont-elles été conçues ? Et pourrions-nous envisager la création d'une ligne directe à des prix raisonnables afin de raffermir ce lien culturel, économique et social que nous partageons avec l'Italie ?

Je vous remercie